

Tarifs activités jeunesse 11-17 ANS

- > En fonction du quotient familial (Allocataires CAF et MSA).
- > Une cotisation forfaitaire est demandée chaque année. Les activités ont ensuite un tarif en fonction de la prestation variant du tarif unique au tarif 3.

ALSH JEUNESSE 11-17 ANS		
Cotisation forfaitaire annuelle (accès au local jeunes et activités liées)	6,00€	6,90€ _
Tarif unique (TU) Animation ou activité sans transport et sans prestataire	2,00€	2,30€

Tarif extérieur appliqué pour les enfants résidant hors du territoire de l'Agglomération.

Quotient familial	Tarif 1 (T1) Activité avec transport ou prestataire		Tarif 2 (T2) Activité avec transport et prestataire		Tarif 3 (T3) Activité exceptionnelle	
QF < 559	3,30€	3,80€	5,30€	6,10€	7,10€	8,20€
QF entre 560 et 699	4,30€	4,90€	6,90€	7,90€	9,30€	10,70€
QF entre 700 et 999	5,70€	6,50€	9,10€	10,50€	12,40€	14,20€
QF entre 1000 et 1323	7,20€	8,30€	11,30€	13,00€	15,40€	17,70€
QF entre 1324 et 1549	8,30€	9,50€	13,70€	15,70€	18,40€	21,10€
QF > 1550	9,00€	10,30€	15,00€	17,20€	20,00€	23,00€

[→] Chèques vacances ANCV acceptés pour le règlement.



Agrément Jeunesse et Sports





Mini-camps / Séjours

> En fonction du quotient familial (Allocataires CAF et MSA).

Mini-camp / Séjour					
Quotient familial - CAF	À la journée sans les aides VACAF		À la journée après les aides VACAF*		
QF < 300			6,12€	7,04€	
QF entre 301 et 450			9,18€	10,56€	
QF entre 451 et 600	30,60€	35,20€	12,24€	14,08€	
QF entre 601 et 750			15,30€	17,60€	
QF entre 751 et 950			18,36€	21,12€	
QF entre 951 et 1323	21,40€	24,60€	21,40€	24,60€	
QF > 1323	26,50€	30,50€	26,50€	30,50€	

Tarif extérieur appliqué pour les enfants résidant hors du territoire de l'Agglomération.

- * CAF: QF en dessous de 950€ > aide séjour VACAF (de 40 à 80% du séjour pris en charge par la CAF).
- ** MSA : QF en dessous de 820€ > chèques ANCV de 50€ ou 100€ pour la participation à des camps.

Quotient familial - MSA	À la journée sans aides	
QF < 820	26,50 €**	30,50 €**
QF entre 821 et 1323	21,40€	24,60€
QF > 1323	26,50€	30,50€

L'Agglomération adhère au dispositif Pass Colo. Votre enfant est né en 2013 ?

Renseignez-vous auprès de votre CAF ou MSA et de votre accueil de loisirs pour pouvoir en bénéficier sur les camps éligibles!